



Le recteur

A

Monsieur le président de l'Université,  
Mesdames, Messieurs,  
les chefs d'établissement du second degré,  
Mesdames, Messieurs  
les directeurs de CIO

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Saint-Denis, le 4 mars 2010

**Rectorat**

Division  
Des personnels  
enseignants du  
secondaire  
(DPES)

Dossier suivi par  
Bureau du mouvement  
Téléphone  
02 62 48 10 02  
Fax  
02 62 48 11 11  
Mél  
[mvt2010@ac-reunion.fr](mailto:mvt2010@ac-reunion.fr)

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

24, avenue  
Georges Brassens  
97702 Saint-Denis  
Messag cedex 9  
Ile de La Réunion

**Objet : Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français de la Principauté de Monaco – Année scolaire 2010-2011.**

**Référence : Note de service n° 2010-014 du 1er février 2010 publiée au BO n° 8 du 25 février 2010.**

La note référencée ci-dessus a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les demandes des candidats fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale à des postes dans les établissements d'enseignement de la Principauté de Monaco pour la rentrée 2010.

Je vous rappelle les principales dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>Constitution du dossier</b>   | Les candidats adresseront leur demande sur papier libre accompagnée des pièces suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- un curriculum vitae ;</li><li>- la copie du livret de famille et de la carte nationale d'identité ;</li><li>- la copie des diplômes et références ;</li><li>- la copie du dernier rapport d'inspection ;</li><li>- la copie de l'arrêté fixant la position administrative ;</li><li>- la copie du dernier arrêté de promotion d'échelon.</li></ul> |
| <b>Transmission des dossiers</b> | Les candidats adresseront, <b>dans un délai de deux semaines</b> à compter de la date de publication, à la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, avenue de l'Annonciade, MC 98000 Monaco.   |

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Pour le Recteur et par délégation,  
le Secrétaire Général

Eugène KRANTZ